



Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 069-200058493-20230222-C_20230222_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20230222_06

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION «ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES »

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ Président

Le 22 février 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 15 février 2023 s'est réuni en session ordinaire à Craponne - salle des Enfants de Craponne - 10 avenue Jean Bergeron sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 35
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Éric PEREZ, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ.
Communes : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien D'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYÉ (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Christian AMBARD (Oullins), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Damien PAUME (Dardilly), Eric RAMOS (Jonage), Robert PELLARINI (Meyzieu), Patrick TÜR (Mions).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon),
Philippe GUELPA-BONARO donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon),
Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon),
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Nicolas BARLA (Métropole de Lyon),
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon),
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon),
Christophe DARCY (Irigny) donne pouvoir à Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison),
Philippe PERARDEL (St Germain au Mt d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny).

Secrétaire de séance : Monsieur François PASTRÉ (Craponne)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-12-22-00004 en date du 22 décembre 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Considérant que le SIGERLY, dans le cadre de ses compétences, souhaite participer à des actions de solidarité internationale notamment en attribuant une subvention à l'Association « Électriciens sans frontières » ;

Considérant que l'association « Électriciens sans Frontières » est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique qui favorise l'accès à l'électricité des populations les plus démunies ;

Considérant que cette association intervient à travers le monde tant sur des projets durables qu'en situation de crise humanitaire ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Électriciens sans frontières » pour soutenir ses actions de solidarité internationale ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération ;

DÉCIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023, au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement versées ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 55 (151 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 13 (dont 5 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 2 voix : 5

Nombre de délégués avec 1 voix : 37 (dont 3 pouvoirs)

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 069-200058493-20230222-C_20230222_06-DE



Pour : 51 (146 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.